

# COMMUNIQUE DE PRESSE

SNES – FSU, SGEN-CFDT, SUD éducation, CGT éducation, SNALC, SNCL-FAEN

## **Mutations des enseignants dans l'académie de Versailles : Coup de force et refus de dialogue de la part du Recteur**

### *L'ensemble des élus des personnels s'oppose à la mise en oeuvre du recrutement local*

Les mutations et les premières affectations sont un moment important des opérations de la préparation de la rentrée, et de la vie et de la carrière des personnels.

L'instance paritaire devant rendre un avis sur les projets d'affectation dans l'académie de Versailles ne s'est pas tenue ce matin. L'ensemble des élus a refusé de siéger.

En effet, sans concertation préalable avec les organisations syndicales représentant les personnels et sans aucune information à destination des personnels, le Recteur de l'académie de Versailles a bloqué 33 postes dans les établissements ECLAIR et REP+ pour les soumettre à un recrutement local. Des collègues qui ont vu ces postes affichés comme vacants les ont demandés dans leurs voeux et ne peuvent donc pas y être nommés à titre définitif. Ce sont leurs droits qui sont bafoués ; c'est un projet professionnel et personnel qui est arbitrairement empêché ; ce sont des établissements qui sont fragilisés faute de voir arriver des enseignants titulaires et volontaires à titre définitif.

Nous récusons fermement l'argumentation du Recteur qui prétend justifier ce mode de gestion arbitraire, par la volonté de maintenir des contractuels ou des titulaires remplaçants à la demande de chefs d'établissement, au faux prétexte de la stabilité des équipes. Il est inacceptable d'opposer contractuels et titulaires, en rendant ces derniers responsables de la précarité, qui n'est que la conséquence de choix budgétaires que nous combattons.

Malgré une demande d'audience unitaire avant même l'ouverture de la formation paritaire examinant les affectations, le Recteur s'entête dans son refus de tout dialogue, comme cela devient son habitude !

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales en appelle au Ministre de l'éducation nationale pour que leurs exigences légitimes soient entendues : dans l'intérêt des personnels et du service public d'éducation, les postes indûment bloqués au titre d'un programme ECLAIR aboli par le Ministre doivent être mis au mouvement.

*Versailles, le mercredi 11 juin.*